

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 27 E 28 D'APRILE DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 27 ET 28 AVRIL 2023

2023 / 01/035

**REPONSE DE MADAME BIANCA FAZI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME SERENA
BATTESTINI AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

Objet : Quel avenir pour les personnels de la maternité de la clinique Maymard ?

Cara Cunsigliera,

Je vous remercie pour votre question qui concerne la situation sociale des personnels de la Clinique Maymard à Bastia.

J'ai déjà eu à m'exprimer à deux reprises sur ce sujet, au cours de la dernière session de mars 2023, et, également au cours de la session du 30 juin 2022. Une motion a été votée à l'unanimité par votre Assemblée en mai 2021, qui soutenait les personnels de la Clinique.

Je ne reviendrai pas sur les éléments de contexte et la position qui a été la nôtre suite à l'annonce de l'arrivée du groupe Almaviva dans l'île.

Comme déjà évoqué, nous n'avons jamais été associés aux discussions, ni consultés sur les décisions liées à la maternité.

Le maire de Bastia, Président du Conseil de Surveillance de l'hôpital de Bastia, Pierre SAVELLI, n'a pas cessé de militer pour le maintien des emplois au sein de la Clinique et suit le dossier de près.

Le maire a confirmé aux repreneurs l'importance du maintien des emplois et du statut des salariés.

J'ai appris l'annonce officielle de la fermeture de la maternité à l'échéance du 31 mai. Je regrette cette fermeture précipitée et anticipée, alors qu'annoncée initialement pour la fin d'année 2023, liée, a priori, à l'absence d'un praticien qu'il convenait de remplacer.

Vous évoquez la situation des personnels, notamment les personnels paramédicaux, les sages-femmes, les auxiliaires de puériculture et aides-soignantes, à savoir 15 personnels, soit 15 familles. Nous avons bien conscience de l'impact que cette fermeture peut avoir sur des parcours professionnels des personnes concernées, qui sont employées de la Clinique Maymard, pour certains depuis plusieurs années, qui sont attachées à leur service, et qui aujourd'hui attendent des réponses quant à leur avenir au sein du centre hospitalier de Bastia.

Des négociations, entre les différentes parties prenantes sont en cours concernant la situation professionnelle des personnels. Rien n'indique à ce stade que ces négociations ne vont pas aboutir. En effet, l'hôpital va, de fait, connaître une augmentation de son activité et devra assurer la prise en charge des patientes et la continuité du service public.

Je réitère ici mon soutien aux personnels et souhaite que ces transitions professionnelles se déroulent pour ces derniers dans les meilleures conditions et surtout, dans le respect de leurs droits et des procédures liées à ce type de fermeture.

Vous me demandez si nous pouvons ou nous souhaitons jouer un rôle d'intermédiaire pour accompagner les personnels ; or, comme vous pouvez l'imaginer, la Collectivité n'a pas vocation à s'immiscer dans des négociations salariales.

Dans cet hémicycle, à la session de juin 2022, dans ma réponse à la QO déposée par votre groupe, j'avais indiqué que j'étais à l'écoute et à la disposition des personnels, s'ils le souhaitaient. Nous avons pris contact avec le conseil des salariés et, à ce stade de la procédure, leur principale préoccupation est d'obtenir rapidement des propositions contractuelles formelles et officielles de la part des instances des établissements concernés.

Le Conseil exécutif soutiendra donc cette démarche en sollicitant une décision rapide, notamment auprès du centre hospitalier de Bastia et de l'ARS.

Je vous remercie.